

12.05.2023 - 07:00 Uhr

Communication Ad - Hoc - Suppression des frais de gestion pour les capitaux de prévoyance du 2e pilier

Zurich (ots) -

Invitation à la séance d'information à l'intention des représentant-e-s de la politique, de l'administration et des médias

Première en Suisse: une entreprise supprime les frais de gestion pour l'administration de la fortune de prévoyance (LPP) avec, à la clé, la possibilité d'économiser plusieurs milliards de francs en faveur des caisses de pension.

Depuis des décennies, le secteur financier suisse tire de substantiels profits des frais d'administration des fonds de caisses de pension. Les capitaux de prévoyance administrés en Suisse s'élèvent à près de 1200 milliards de francs, un montant énorme, et les frais excessifs facturés pour la gestion (administration) de ces sommes immenses sont autant de manque à gagner pour les assurés, car elles se traduisent soit par des rentes plus basses, soit par des cotisations de retraite plus élevées.

Une entreprise innovante cotée en bourse, qui gère notamment les capitaux des caisses de pension du 2e pilier puis les investit dans des biens immobiliers à faible risque, s'apprête à supprimer, au 1er juin 2023, les frais de gestion pour l'administration de la fortune de prévoyance pour les remplacer par un nouveau modèle moins onéreux. Le nouveau modèle de frais sera présenté en amont aux représentant-e-s de la politique, de l'administration et des médias. Nous avons le plaisir de vous inviter à cette séance d'information.

Date / heure: 22 mai 2023 / 10 h 00

Lieu: Kaufmännischer Verband Zürich (kfmv), Pelikanstrasse 18, 8001 Zurich

Salle: Hermes (1er étage), entrée à l'adresse Talacker 34, 8001 Zurich

La séance d'information s'adresse aux représentant-e-s de tous les partis politiques, aux membres des parlements nationaux et cantonaux ainsi qu'aux administrations fédérales et cantonales relevant des domaines de la LPP et des assurances sociales. Les médias sont également conviés à cette séance d'information. Dans le cadre de cette séance d'information, le nouveau modèle de frais sera présenté par Serge Aerne, président du Conseil d'administration d'Admicasa Holding AG, et par André Schlatter, président du Conseil de fondation de Terra Helvetica, une fondation de placement immobilier.

En raison du nombre de places limité, nous vous invitons à vous inscrire avant le 17 mai 2023 au plus tard, en envoyant un e-mail à Madame Priska Luechinger, KMES Partner, Zurich (luechinger@kmespartner.com).

Admicasa Holding AG / Fondation de placement immobilier Terra Helvetica

Contact:

KMES Partner Zurich

Priska Luechinger

Téléphone: +41 79 358 99 79

E-mail: luechinger@kmespartner.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100078802/100906477> abgerufen werden.